



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI CCNT 51 09 MARS 2021

Toujours pas d'augmentation des salaires à l'horizon !

1. Évolution de la CCN 51 : organisation matérielle des négociations, séquençage des négociations et calendrier

La FEHAP et les Organisations Syndicales sont en accord sur le principe suivant : les discussions et la négociation sur l'évolution de la CCN 51 doivent se mener au cours de réunion en présentiel. Une partie des négociateurs restera, malgré tout, en visioconférence pour respecter les règles sanitaires.

La FEHAP explique que cette négociation se déroulera en 3 grands thèmes :

- ✓ Les classifications
- ✓ Le parcours professionnel
- ✓ La rémunération

A la CPPNI du mardi 6 avril 2021, sera abordé le thème sur les classifications. La FEHAP doit nous faire parvenir son projet d'ici la fin mars. Nous pourrions ainsi faire nos propositions de modification et nous verrons enfin là où la FEHAP souhaite nous amener !

En attendant, nous n'espérons pas de grandes avancées puisqu'il est toujours prévu que cela soit à coûts constants en prenant à l'un pour donner à l'autre.

2. Politique salariale

La FEHAP revient sur le Ségur de la santé et le versement aux salariés. En effet, il semblerait que certaines ARS ne soient pas au même rythme pour le versement des budgets aux établissements. Il apparaît que certaines ARS déduiraient les mesures FILLON sur les bas salaires de la dotation globale.

La FEHAP a donc lancé une enquête pour connaître le coût et les besoins que cela représente et ce qui a été réellement versé.

Il y aurait un écart important entre ce qui est nécessaire et ce qui a été réellement versé ! Nous attendons davantage d'informations.

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NEGOCIATION ET D'INTERPRETATION

CCNT51

PAR VISIO CONFERENCE

Ordre du jour :

1. Évolution de la CCN 51 : organisation matérielle des négociations, séquençage des négociations et calendrier.
2. Politique salariale
3. Questions diverses

Concernant la mission LAFORCADE : suite aux 3 séances de négociation, il en ressort que seuls les établissements pour enfants et adultes handicapés financés par la Sécurité Sociale pourraient être visés par cette mesure. Et ne seraient concernés que les personnels suivants pour juin 2021 : Infirmiers, Aides-soignants, Accompagnants Éducatifs et Sociaux et Aides Médico-Psychologiques.

Les métiers de l'accompagnement et de l'éducatif pourraient bénéficier de ces 183 euros à condition qu'un accord de méthode soit négocié et qu'il s'inscrive dans un rapprochement de Branche (entre autres, entre la 66 et la 51).

La FEHAP explique aussi que le financement ne se ferait peut-être pas de façon pérenne, ce qui posera de nouveaux problèmes.

Pour Force Ouvrière, il n'est pas question de conditionner la négociation « Ségur » à un éventuel rapprochement des Branches. A ce jour, la mission LAFORCADE n'a aucune marge de manœuvre pour négocier pour l'ensemble des salariés des secteur médico-social et social. A l'instar du secteur public, seule une mobilisation massive des salariés pourra obliger ce gouvernement à céder sur nos revendications. C'est la raison pour laquelle FO, la CGT, la CFTC et la CFE-CGC ont décidé d'appeler à une manifestation nationale à Paris le 8 avril avec pour seul mot d'ordre : « Social et médico-social, 183 € pour tous »

Pour ce qui est de la conférence salariale du 25 février 21, la FEHAP explique ne pas être en accord avec les chiffres présentés par la DGCS.

Pour la FEHAP, il est prévu 1,2 % d'augmentation de la masse salariale dont un GVT (Glissement Vieillesse Technique) de 0,65 % et un effet report de 0,19 %, ce qui laisserait un solde de 0,36 % pour l'année 2021.

Mr PERRIN Antoine (Directeur Général de la FEHAP), présent à la visioconférence, ramène un sujet que l'on pensait enterrer. Mme Bourguignon (la Présidente de la FEHAP) aurait exprimé au Sénat que la prime « Grand âge » serait actée à condition d'avoir négocié un accord et que cette prime n'impacte pas la prime Assistant de Soins en Gérontologie afin de ne pas pénaliser les salariés qui se sont formés. La FEHAP évoque donc la possibilité de faire une proposition de projet dans les semaines à venir aux Organisation Syndicales.

Pour FORCE OUVRIERE, quelle surprise ! Nous ne pouvons que nous satisfaire et nous réjouir que cette prime redevienne d'actualité. Mais il faut garder à l'esprit que cet avenant n'avait pas trouvé de signataires en 2020 principalement à cause du non-cumul avec la prime ASG. Le montant octroyé était inférieur au secteur Public. Pour rappel, la FEHAP proposait 90 € brut contre 118 € brut dans le secteur Public. En contrepartie la FEHAP y incluait la fonction AVS/AMP exclue dans le secteur Public

Par ailleurs, et suite à une demande de FO d'augmentation de la valeur du point (en effet tous les salariés ne perçoivent pas les 183 euros), Mr Perrin précise qu'il ne faut pas se faire d'illusion, il n'y aura pas d'augmentation de la valeur du point s'il n'y a pas de financement pour cette année encore. Ce point sera revu à la prochaine CPPNI.

FORCE OUVRIERE rappelle qu'aujourd'hui des milliers de salariés se sentent pénalisés de ne pas avoir droit au Ségur. On ne peut PLUS ne pas en tenir compte.

3. Questions diverses

Éclaircissement sur un reste à charge (2 €) des test PCR réalisés par des salariés : il apparaît que dans certains établissements les salariés se voient contraints de payer 2 € par test réalisé du fait qu'ils doivent les réaliser dans des laboratoires libéraux....

La FEHAP reconnaît, à travers ses représentants régionaux, qu'ils ont été alertés par ce problème car les établissements ne sont pas autorisés à pratiquer ces tests. Les laboratoires demandent la carte vitale du salarié testé ce qui engendre une franchise de 2 €.

Pour FORCE OUVRIERE, encore une fois les annonces gouvernementales ne sont pas suivies des faits. C'est dans ce sens que FO a adressé le 4 mars, une lettre ouverte au ministre de la Santé lui demandant que ses annonces de prise en charge à 100 % soient effectivement mises en place auprès de l'ensemble des professionnels concernés, tant pour les tests COVID que pour les franchises des visites médicales de suivi post-COVID.

Paris, le 22 mars 2021

Pour la délégation FO : Isabelle TESSIER pour la FNAS et Franck HOULGATTE,
pour l'UNSP